



Assemblée générale

Distr. générale
14 septembre 2021
Français
Original : anglais

Comité spécial chargé d'étudier la situation en ce qui concerne l'application de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux

Compte rendu analytique de la 4^e séance

Tenue au Siège, à New York, le mardi 15 juin 2021, à 10 heures

Présidence : M^{me} McGuire (Grenade)

Sommaire

Question des Îles Caïmanes

Organisation du Séminaire régional 2021 pour les Caraïbes (*suite*)

Question de Guam

Audition des représentants du territoire non autonome

Question de Montserrat

Question de la Nouvelle-Calédonie

Audition des pétitionnaires

Question de Pitcairn

Question de Sainte-Hélène

Question des Îles Turques et Caïques

Question des Îles Vierges américaines

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées dans l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org)

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 h 10.

Question des Îles Caïmanes (A/AC.109/2021/5)

1. La Présidente appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question des Îles Caïmanes établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021/5).

Organisation du Séminaire régional 2021 pour les Caraïbes (suite)

2. **La Présidente** indique qu'à sa séance d'organisation, le 18 février 2021, le Comité spécial a accepté la proposition de la Dominique d'accueillir le Séminaire régional 2021 pour les Caraïbes et décidé que celui-ci se tiendrait du 19 au 21 mai 2021. Compte tenu des conseils de la Division de la gestion des soins et de la sécurité et de la santé au travail concernant la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité a décidé le 7 mai 2021, par le biais de la procédure d'approbation tacite, de reporter le Séminaire à la période du 25 au 27 août 2021, afin que le Secrétariat puisse mener une mission en Dominique pour effectuer les procédures requises d'estimation des risques et d'habilitation de sécurité pour les voyages.

Question de Guam (A/AC.109/2021/9)

3. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question de Guam établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021/9).

Audition des représentants du territoire non autonome

4. **La Présidente** explique que conformément à la pratique habituelle du Comité, les représentants des territoires non autonomes seront invités à prendre la parole devant le Comité et se retireront après avoir fait leur déclaration.

5. **M. Babauta** (Bureau de la Gouverneure de Guam) dit que le Gouvernement des États-Unis persiste à empêcher le peuple Chamorro de Guam d'exercer son droit à l'autodétermination et continue de nuire à son bien-être social, économique et général. La poursuite de la militarisation de Guam porte atteinte au principe du consentement préalable, libre et éclairé et aux droits de la population à l'autodétermination, à un environnement propre, à la culture, à la santé et à la vie. Le statut territorial de Guam est la cause immédiate de la hausse des prix, de l'immigration incontrôlée et des lourds mandats qu'impose l'Administration fédérale au gouvernement du territoire, sans les financer. Pour faire place à l'armée des États-Unis d'Amérique, des forêts naturelles qui abritaient des espèces menacées ont été rasées et plusieurs sites d'importance historique et

culturelle pour le peuple Chamorro, notamment d'anciens lieux de sépulture, ont été détruits.

6. Le nouveau Gouvernement des États-Unis a pris les devants en reconnaissant l'iniquité de sa relation avec ses territoires et en mettant en place des mesures pour accorder le droit de vote national à leurs citoyens. Cependant, rien ne peut remplacer la décolonisation et l'autodétermination. Le Gouvernement des États-Unis devrait donc autoriser un plébiscite sur l'autodétermination à Guam, qui sera mené conformément à la législation de ce territoire. La Gouverneure de Guam a demandé à l'ONU d'effectuer une mission à Guam afin d'évaluer le niveau actuel d'autoadministration et les progrès réalisés jusqu'à présent vers la décolonisation.

7. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) dit que les deux parties doivent envisager des moyens de garantir l'autoadministration des populations autochtones de Guam tout en maintenant dans la région la présence des États-Unis, qui est importante pour la sécurité régionale. Certains pays se trouvant dans des situations similaires, comme les États fédérés de Micronésie, ont conclu des accords satisfaisants avec les États-Unis d'Amérique.

Question de Montserrat (A/AC.109/2021/10)

8. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question de Montserrat établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021/10).

Question de la Nouvelle-Calédonie (A/AC.109/2021/11)

9. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question de la Nouvelle-Calédonie établi par le Secrétariat (A/AC.109/2021/11).

Audition des pétitionnaires

10. **La Présidente** explique que, conformément à la pratique habituelle du Comité, les pétitionnaires seront invités à prendre place à la table qui leur est réservée et se retireront après avoir fait leur déclaration.

11. **M^{me} Backès** (province Sud de la Nouvelle-Calédonie) dit que le troisième et dernier référendum prévu par l'Accord de Nouméa, le 12 décembre 2021, marquera la fin du processus de décolonisation engagé dans le cadre de cet accord. L'indépendance signifierait que certains Calédoniens perdraient leur nationalité française, que le territoire ne bénéficierait plus de la protection militaire ou sanitaire de la France et qu'il deviendrait rapidement dépendant de l'aide internationale.

12. La situation calédonienne ne ressemble en rien à celle d'autres territoires non autonomes : il n'y a plus une puissance administrante et un peuple colonisé. Depuis plus de deux siècles, ceux dont les ancêtres sont européens, arabes, asiatiques ou océaniens côtoient et se mélangent à la communauté kanake. Ils n'ont pas exploité ou opprimé ceux qui habitaient là avant eux, mais ont travaillé avec eux à la construction du pays. Leurs descendants n'ont pas d'autre pays.

13. Pour satisfaire les indépendantistes, la France a gelé le corps électoral pour les référendums. En conséquence, quelque 20 % des résidents calédoniens, dont certains installés depuis 20 ans, ne pourront pas voter. La France a également pris des mesures fortes pour reconnaître, légitimer et protéger la place des Kanaks en tant que peuple premier. Le niveau d'autonomie dont jouit la Nouvelle-Calédonie est proche de l'indépendance, notamment en termes de souveraineté sur ses ressources naturelles, sa fiscalité, sa santé et son éducation. Le territoire ne se trouve donc pas sujet à une subjugation, à une domination ou à une exploitation étrangères. Nombre de ses habitants, qu'ils soient d'origine kanake ou autre, sont fiers d'être calédoniens et français.

14. Si la population calédonienne vote pour la troisième fois afin de rester intégrée à la France, elle aura pleinement exercé son droit à l'autodétermination et la Nouvelle-Calédonie devra être retirée de la liste des territoires non autonomes. Il appartiendra alors à tous les Calédoniens d'exercer leur autodétermination en construisant un avenir commun sous l'égide de la République française.

15. **M. de Rivière** (France) dit que conformément à l'Accord de Nouméa, la France organisera un troisième référendum sur la souveraineté et l'indépendance de la Nouvelle-Calédonie, après ceux de 2008 et 2020, qui se sont tous deux soldés par un « non ». Le Premier ministre français a rencontré à Paris, du 26 mai au 1^{er} juin 2021, les représentants des principales formations politiques de la Nouvelle-Calédonie pour discuter d'un document de travail, préparé par le Gouvernement français, exposant les implications juridiques, économiques, financières et matérielles de l'indépendance. Conformément à la résolution 74/106 de l'Assemblée générale et aux recommandations formulées par le Comité spécial à l'issue de ses visites en Nouvelle-Calédonie, les contributions des représentants seront incorporées dans le document de travail, qui sera ensuite rendu public afin d'informer la population calédonienne sur ces questions. À la suite de cette rencontre, le Gouvernement français a fixé la date de la troisième consultation au 12 décembre 2021. Les participants à la réunion ont également discuté de la

période de transition qui suivra le référendum. À l'issue de ce scrutin, le Gouvernement français propose de mettre en place une période de convergence, de discussion et de stabilité pendant laquelle les futures institutions de la Nouvelle-Calédonie seront définies en fonction du résultat du vote. Ces discussions donneront lieu à un nouveau référendum d'ici le 30 juin 2023. La France ne demandera pas unilatéralement le retrait de la Nouvelle-Calédonie de la liste des territoires non autonomes avant que la population ait pu pleinement exercer son droit à l'autodétermination, c'est-à-dire avant la fin de cette période de transition. La Nouvelle-Calédonie a déjà le plein contrôle des ressources nationales dans sa zone économique exclusive.

16. La France maintiendra avec le Comité spécial une étroite coopération sur la question de la Nouvelle-Calédonie. Elle est prête à accueillir en amont du référendum une visite, de manière physique ou virtuelle, du Comité si celui-ci en fait la demande. La France sollicite également l'assistance électorale de l'Organisation, notamment pour la révision des listes électorales.

17. **M. Rai** (Papouasie-Nouvelle-Guinée) félicite la France et la Nouvelle-Calédonie d'avoir organisé les deux premiers référendums et demande en quoi le troisième sera différent.

18. **M. de Rivière** (France) indique que le libellé de la question qui sera posée au troisième référendum sera identique à celui des deux premiers. Tous trois font partie du cadre établi par la France dans l'Accord de Nouméa, en accord avec toutes les parties prenantes concernées de Nouvelle-Calédonie. Ce processus, éminemment démocratique, est une illustration parfaite de la mise en œuvre du droit à l'autodétermination.

19. **M. Motufaga** (Fidji) mentionne que grâce aux efforts des Nations Unies et de la Puissance administrante, les progrès vers l'autodétermination ont été, ces dernières années, plus rapides en Nouvelle-Calédonie que dans les autres territoires non autonomes. Ce dialogue constructif et cette coopération devraient permettre de trouver une solution politique durable pour le peuple de Nouvelle-Calédonie. La France a fait des efforts louables dans les domaines social, économique, culturel et politique et a contribué à ce que la Nouvelle-Calédonie ait l'un des taux de transmission communautaire de la COVID-19 les plus bas de la région. Il est essentiel que toutes les parties prenantes poursuivent un dialogue pacifique en vue du prochain référendum et qu'elles veillent à ce que le scrutin se déroule de manière transparente, ouverte, impartiale et responsable.

Question de Pitcairn ([A/AC.109/2021/12](#))

20. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question de Pitcairn établi par le Secrétariat ([A/AC.109/2021/12](#)).

Question de Sainte-Hélène ([A/AC.109/2021/13](#))

21. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question de Sainte-Hélène établi par le Secrétariat ([A/AC.109/2021/13](#)).

Question des Îles Turques et Caïques
([A/AC.109/2021/15](#))

22. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question des Îles Turques et Caïques établi par le Secrétariat ([A/AC.109/2021/15](#)).

Question des Îles Vierges américaines
([A/AC.109/2021/16](#))

23. **La Présidente** appelle l'attention du Comité sur le document de travail relatif à la question des Îles Vierges américaines établi par le Secrétariat ([A/AC.109/2021/16](#)).

La séance est levée à 10 h 45.